

## COMMUNE DE MARQUETTE LEZ LILLE

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE 2011/5  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011  
dans le cadre de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

L'an deux mille onze, le 15 Décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette-lez-Lille s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean DELEBARRE, Maire de la Commune, au lieu habituel des séances, après convocation légale adressée le 09 Décembre 2011, et affichage de cette dernière ledit jour.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Mr DELEBARRE, Maire

Mr PLATTEAU, Mme PRIEM, Mr DARCHICOURT, Mme DEPRICK, Mr LEGRAND, Mme VANDAMME, Mr BEADES, Mme DUTERNE, Mr DEPLANQUE, Adjoint

Mme BOUCLY, Mr BRIGE, Mr CAILLAUX, Mr MAILLIOTTE, Mme VANDERHAEGHE, Mme WARGNIER, Mme MARC, Mr HUGUET, Mme PILLIARD, Mme DEREIGNAUCOURT, Mr VANGOETHEN, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mme KYNDT pouvoir à Mme PRIEM,  
Mr BILLAU pouvoir à Mr DARCHICOURT,  
Mr PRETKOWSKI pouvoir à Mr PLATTEAU,  
Mme JACQUEMONT pouvoir à Mme DEPRICK,  
Mme LUCOT pouvoir à Mr DEPLANQUE,  
Mme ABOUCAYA pouvoir à Mr LEGRAND,  
Mme DESPATURES pouvoir à Mr DELEBARRE,  
Mr PARENT pouvoir à Mme VANDAMME,  
Mr CHASSARD pouvoir à Mme DEREIGNAUCOURT,  
Mr VYT pouvoir à Mr VANGOETHEN.

Etaient absents :

Mr MAMPASSI,  
Mme BATAILLE.

Mr HUGUET est élu Secrétaire de Séance

## ORDRE DU JOUR

### Mr le Maire

Délibération n° 2011/5/87 Approbation du Procès-verbal de la réunion du 21 Novembre 2011

Délibération n° 2011/5/88 Renouvellement d'un bail à ferme, terrain sis rue de Wambrechies

### JEUNESSE – SPORTS

Délibération n° 2011/5/89 Contrat Enfance Jeunesse 2<sup>nd</sup>e génération conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et la Commune

### CULTURE

Délibération n° 2011/5/90 Convention d'objectifs – Association les Marie Louise des Flandres

Délibération n° 2011/5/91 Convention d'objectifs – Association MIR

### SOLIDARITE

Délibération n° 2011/5/92 Lutte contre l'habitat indigne - Convention de partenariat entre la Ville de Marquette lez Lille et le PACT Métropole Nord

Délibération n° 2011/5/93 Convention d'objectifs liant la Ville avec le Centre Social de l'Abbaye – avenant n° 3

### RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2011/5/94 Indemnité de départ volontaire

### DEVELOPPEMENT DURABLE

Délibération n° 2011/5/95 SIVOM – Mise en œuvre du service civique – convention SIVOM/Ville de Marquette lez Lille

### PROXIMITE

Délibération n° 2011/5/96 Règlement particulier d'utilisation de salles municipales au bénéfice des associations marquettoises et assimilées : modifications

### FINANCES

Délibération n° 2011/5/97 Eclairage public – convention avec la Commune de Wambrechies

Délibération n° 2011/5/98 Subvention 2011 – Centre Social de l'Abbaye

Délibération n° 2011/5/99 Tarifs des différents services publics et participations communales – année 2012

Délibération n° 2011/5/100 Indemnité de Conseil du Receveur Municipal – année 2011

Délibération n° 2011/5/101 Subventions/versement d'acomptes sur la contribution financière apportée aux associations

Délibération n° 2011/5/102 Budget Primitif 2012

### Divers

Point n° 2011/5/103 Décisions du Maire en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Point n° 2011/5 Compte-rendu des instances

Ouverture de la séance à 19 H 05.

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et félicite ensuite Monsieur PRETKOWSKI pour la naissance de son petit fils, Adam. Monsieur le Maire précise également que des enfants de l'école Paul BERT ont du être hospitalisés du fait de vomissements et maux de ventre concernant tant des enfants mangeant à la cantine que des enfants mangeant à leur domicile. Il indique que la plupart d'entre eux ont pu rentrés chez eux et que des analyses sont en cours afin de déterminer l'origine de ces douleurs.

**Délibération n° 2011/5/87**

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2011**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance 2011/4 du 21 Novembre 2011.

LE CONSEIL,

Par 26 voix pour,

5 abstentions (Mme PILLIARD, Mme DEREGNAUCOURT ayant le pouvoir de Mr CHASSARD, Mr VANGOETHEN ayant le pouvoir de Mr VYT)

APPROUVE

**Délibération n° 2011/5/88**

**OBJET : RENOUELEMENT D'UN BAIL A FERME, TERRAIN SIS RUE DE WAMBRECHIES**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2005/1/10, il a été établi un contrat de bail à ferme à Mr et Me PEUCELLE-CUVELIER, agriculteurs, demeurant 350 chemin du Cheneau 59118 WAMBRECHIES, sur les parcelles cadastrées section A n° 398 et 399, figurant en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme. Le bail a été consenti pour une durée de 9 ans, pour se terminer le 30 Septembre 2011.

Considérant ces éléments et le fait qu'à ce jour le projet d'aménagement concernant ces terrains n'est pas encore envisagé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le bail aux conditions suivantes :

- forme : bail à ferme
- durée : 9 ans, jusqu'au 30 Septembre 2020
- prix :
  - \* pour la parcelle n° 399 d'une surface de 9257 m<sup>2</sup>, 137,20 € (cent trente sept euros et vingt cents).
  - \* pour la parcelle n° 398 d'une surface de 36 m<sup>2</sup>, 0,53€ (cinquante trois cents).

Soit un montant total annuel de 137,73 € (cent trente sept euros et soixante treize cents) révisable annuellement, basé initialement sur la valeur d'indice de 2011 (indice 101,25 fixé par arrêté ministériel du 4 Août 2011).

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à renouveler le contrat de bail à ferme, pour le montant annuel indiqué ci-dessus.

LE CONSEIL,

A l'unanimité

APPROUVE

Entrée en séance de Madame Fanny BATAILLE.

**Délibération n° 2011/5/89**

## **OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2<sup>nd</sup>e GENERATION CONCLU ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LILLE ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Commune de MARQUETTE-LEZ-LILLE et la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Lille pour la période 2008-2010 est venu à échéance le 31 Décembre 2010.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la délibération n° 2011/4/76 ayant pour objet la SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CONCLU ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LILLE ET LA COMMUNE qui lui a permis de valider le principe de signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse couvrant les années 2011 à 2014 inclus, et de l'autoriser à travailler avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et les partenaires à l'élaboration d'un programme d'action sur la période 2012/2014.

En considération des besoins de la population, la Municipalité souhaite poursuivre le développement de la politique en faveur des enfants et des jeunes par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014.

Le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales à travers la signature de ce Contrat Enfance Jeunesse permettrait de développer des actions nouvelles ainsi que d'étendre des actions actuelles.

Le nouveau contrat reprendra en compte les activités existantes qui doivent maintenir leur niveau d'activité.

Les structures concernées sur la Commune sont les suivantes :

- Au titre de la Petite Enfance, structures multi-accueils : les associations LA FARANDOLE et LES PETITS LOUPS
- Au titre de la Petite Enfance, la ludothèque municipale
- Au titre de la Jeunesse, Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement municipaux et associatifs

M. le Maire présente ainsi à ses collègues les axes de développement retenus dans le contrat enfance jeunesse.

En ce qui concerne le financement, le Contrat Enfance Jeunesse prévoit un cofinancement à hauteur de 55 % (pour les actions nouvelles), en application des directives de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales).

En conséquence, M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de valider le programme d'actions intégrées au Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014 comme présenté ci-dessous.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après avoir délibéré,

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014.**

LE CONSEIL,

A l'unanimité  
APPROUVE

**Délibération n° 2011/5/90**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION LES MARIE LOUISE DES FLANDRES**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la volonté de la commune de soutenir et d'accompagner le monde associatif. La ville de Marquette-lez-Lille est notamment soucieuse de développer l'offre culturelle sur la ville notamment en matière de manifestations.

L'association Les Marie Louise des Flandres soucieuse de développer les mêmes objectifs et de promouvoir les activités de loisirs, développe ses activités notamment autour du jeu, et par là même a été amenée à solliciter la commune de Marquette-lez-Lille pour le subventionnement de ses projets.

En mars 2009, une convention d'objectifs avait été signée pour une durée de 3 ans. La signature d'une nouvelle convention d'objectifs est aujourd'hui proposée dans la continuité pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois, soit du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2014.

Monsieur le Maire demande à ses collègues l'autorisation de signer la convention d'objectifs.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

**Délibération n° 2011/5/91**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION MIR**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la volonté de la commune de soutenir et d'accompagner le monde associatif. La ville de Marquette-lez-Lille est notamment soucieuse de développer l'offre culturelle sur la ville notamment en matière de musique.

L'association MIR (Marquette in Rock) soucieuse de développer les mêmes objectifs et de promouvoir la musique a ainsi mené depuis deux ans une action associative forte et par là même a été amenée à solliciter la commune de Marquette-lez-Lille pour le soutien de ses projets.

En décembre 2010, une convention de partenariat avait été signée pour une durée de 1 an. La signature d'une convention d'objectifs est aujourd'hui proposée dans la continuité pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois, soit du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2014.

Monsieur le Maire demande à ses collègues l'autorisation de signer la convention d'objectifs.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

**Délibération n° 2011/5/92**

**OBJET : LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MARQUETTE LEZ LILLE ET LE PACT METROPOLE NORD**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n° 2009/1/ 26 du 23 Mars 2009, le conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille visant à réaliser une action permettant de lutter contre les logements indécents, au sens des dispositions de la loi SRU du 13 Décembre 2000 et du décret du 30 Janvier 2002 pris pour son application.

Cette convention avait pour objet de définir l'implication de chacun des partenaires dans la réalisation d'un diagnostic indécence de 1<sup>er</sup> niveau (réalisation de l'état des lieux général du logement au regard des normes de décence ainsi que la rédaction et l'envoi d'un rapport de visite au locataire, au propriétaire et à la Caisse d'Allocations Familiales) ainsi que dans la réalisation d'un diagnostic de niveau 2 (travaux).

Compte tenu de la spécificité de ce diagnostic de niveau 2 notamment au niveau de l'étude comprenant des travaux nécessaires à la mise en conformité du logement, la détermination d'un programme de travaux chiffré et priorisé ainsi que la visite de contrôle de fin de travaux qui acte la sortie d'indécence du logement, le PACT LILLE METROPOLE propose une convention de fonctionnement relatif à la mise en place d'interventions sur le conseil et l'accompagnement en matière de logement indécet.

Pour ce faire, le PACT LILLE METROPOLE mobilise l'ensemble des métiers Conseil Habitat du PACT au service de la population de la ville de Marquette lez Lille, que cette population soit propriétaire bailleur, occupant, locataire ou accédant ; le PACT LILLE METROPOLE travaillera en réseau avec l'ensemble des partenaires présents sur la commune.

En contrepartie de la réalisation de son action, la ville sera tenue de verser 1.050€ en deux versements : 80% à la signature de la convention à titre d'acompte et 20% à la production d'un bilan annuel.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le projet de convention.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

### **Délibération n° 2011/5/93**

#### **OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS LIANT LA VILLE AVEC LE CENTRE SOCIAL DE L'ABBAYE – AVENANT N°3**

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 17 Novembre 2008, le conseil l'a autorisé à signer la convention d'objectifs liant la Ville au Centre Social de l'Abbaye, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 (article 2) ; il rappelle également que cette convention fixe notamment les conditions par lesquelles la commune entend contribuer financement du Centre Social durant cette période.

Il rappelle également que le conseil s'est prononcé favorablement à la signature de deux avenants à cette convention par délibération les 13 Décembre 2010 et 17 Juin 2011, permettant la reconduction de ladite convention jusqu'au 31 Décembre 2011.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, qu'à ce jour, le centre social est toujours en phase de finalisation de son contrat de projet de centre 2011 – 2014 lequel – après avoir été

présenté une première fois le 6 juin devant la commission ad hoc de la Caisse d'Allocations Familiales, mais pas validé – sera présenté une seconde fois dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

Aussi afin de prendre en compte l'étape de validation par la CAF de ce nouveau contrat de projet et de l'intégrer dans la convention d'objectifs, il est proposé la signature d'un avenant n°3, permettant la reconduction de la convention d'objectifs jusque fin juin 2012.

A cette date la proposition de mise en place d'une nouvelle convention, en cohérence avec le contenu du nouveau contrat de projet sera présentée au Conseil Municipal.

En conséquence de quoi Monsieur le Maire propose de l'autoriser, ou son représentant, à signer l'avenant n°3.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

Entrée en séance de Monsieur MAMPASSI.

#### **Délibération n° 2011/5/94**

#### **OBJET : INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal que le décret 2009-1594 du 18 Décembre 2009 est venu instituer une indemnité de départ volontaire au profit des fonctionnaires qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée.

Il précise que seuls les agents ayant effectivement démissionné au moins cinq ans avant la date d'ouverture de leurs droits à pension peuvent bénéficier d'une telle indemnité, et que celle-ci serait remboursable dans la mesure où l'agent qui en a bénéficié serait recruté sur un nouvel emploi public dans les 3 ans qui suivent sa démission.

Il précise encore que l'indemnité ne peut excéder une somme équivalente au double de la rémunération brute annuelle perçue par l'agent au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission, qu'elle est versée en une seule fois dès lors que la démission est devenue effective et qu'elle est exclusive de toute autre indemnité de même nature.

Enfin, Monsieur le Maire précise que, conformément au décret susvisé, cette indemnité fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale qui fixe les attributions individuelles qui peuvent être modulées en fonction du grade de l'agent et de son ancienneté dans la fonction publique.

Pour bénéficier de ladite indemnité, l'agent devra formuler sa demande par écrit adressée à l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent a fait part de sa volonté de bénéficier du dispositif.

Compte tenu de ces éléments et de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 15 Décembre 2011, Monsieur le Maire propose d'instaurer une indemnité de départ volontaire au profit des agents qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise ou mener à bien un projet personnel.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

**Délibération n° 2011/5/95**

**OBJET : SIVOM – MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE – CONVENTION SIVOM/VILLE DE MARQUETTE LEZ LILLE**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 27 Septembre 2010 et 6 Avril 2011 par lesquelles la ville de Marquette lez Lille s'est engagée auprès du SIVOM pour accueillir des jeunes en service civique.

La première vague de volontaires a été accueillie pour 8 mois, de février à septembre 2011.

Il informe l'assemblée qu'aujourd'hui, le SIVOM propose de s'engager une nouvelle fois dans l'accueil de jeunes de 18 à 25 ans sous statut service civique.

Si l'an dernier les jeunes émanaient essentiellement du dispositif Mission Locale, il est proposé d'élargir ce recrutement en sollicitant d'autres organisations, donc hors territoire, ce qui permettrait de mieux correspondre aux textes qui prévoient que le service civique est accessible à tous.

Il est également rappelé que :

- le seul critère de recrutement est la motivation, l'objectif étant de mettre en avant l'utilité sociale, la notion d'engagement
- la durée prévue est de 8 mois et 2 jours (30 janvier au 30 septembre 2012)
- pour une durée de 24 heures par semaine, 6 heures par jour
- les jeunes bénéficieront d'une formation thématique
- une rémunération de 445€ sera versée par l'Etat, et 100,50€ d'indemnités, ces dernières représentant un forfait pour la prise en charge des frais inhérents à leur transport et leurs repas et étant versée par le SIVOM qui facture aux villes accueillantes.
- Un partenariat SIVOM / Unis-cité est établi pour l'accompagnement méthodologique et de formation

Monsieur le Maire informe enfin que 24 jeunes seront recrutés sur les thématiques « accompagnement de la personne âgée » et « développement durable ».

Aujourd'hui le SIVOM nous propose la signature d'une convention de mise en œuvre visant à préciser la démarche dans les domaines qui suivent.

Le SIVOM coordonne et anime un comité de pilotage, et assure la gestion administrative du projet et des jeunes recrutés ; pour ce faire, le SIVOM s'appuie sur un partenariat avec l'association Unis-cité qui apporte soutien, conseils et expérience.

En phase de recrutement, le SIVOM est également assisté par l'association ALPES, ainsi que par la Mission Locale (mise en place de réunions d'information, suivi personnalisé des jeunes volontaires notamment dans l'aide à la réflexion sur leur projet d'avenir).

Les jeunes interviennent sur les territoires en binômes et sont encadrés par un tuteur et/ou un référent qui interviendra sur des aspects plus techniques.

La présente convention fixe également les règles en matière d'horaires, et de congés, ainsi que la nécessité pour les communes accueillantes de mettre des moyens matériels à la disposition des jeunes.

Enfin y est précisée la contribution financière de ces communes, fixée forfaitairement à 100,50€ par mois et par volontaire accueilli sur la période déterminée de 8 mois et 2 jours, ainsi que les modalités de son règlement.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

D'une part d'approuver les termes de la convention et d'autre part de l'autoriser à la signer, ainsi que tout avenant qui n'en modifierait pas le fond.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

**Délibération n° 2011/5/96**

**OBJET : REGLEMENT PARTICULIER D'UTILISATION DE SALLES MUNICIPALES AU BENEFICE DES ASSOCIATIONS MARQUETTOISES ET ASSIMILEES : MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la délibération n° 2009/2/34 du 24/06/2009 relative aux ajustements apportés au Règlement Particulier d'Utilisation des Salles Municipales au bénéfice des Associations Marquettoises et Assimilées et précise qu'il convient au vu de constats réalisés de compléter ledit règlement afin de le faire correspondre aux réalités.

Ainsi, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à ce règlement :

**- Article 1-1 Bénéficiaires**

**Ajout :**

- **Exceptionnellement certains particuliers, résidant à Marquette lez Lille et se trouvant dans des situations sociales ou familiales difficiles peuvent - sous réserve de l'avis conforme du Conseil d'Administration et - sur décision expresse du Maire, être assimilés à des associations ou groupements à but non lucratifs marquettois et bénéficier du présent règlement pour une salle municipale maximum par an.**

**- Article 6-1 Sécurité**

- Ajout**      \* **interdiction de fumer dans les salles**  
                 \* **obligation de conserver leurs abords propres et non souillés de mégots de cigarettes.**

Considérant la nécessité de faire apparaître ces éléments de façon claire dans le règlement, Monsieur le Maire propose donc à ses collègues de valider le nouveau projet de règlement corrigé.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

**Délibération n° 2011/5/97**

**OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE WAMBRECHIES**

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues que, par délibérations n° 2001/10/139 du 20 Décembre 2001 et n° 2007/3/69 du 20 Septembre 2007, il a été autorisé à signer une convention et

un avenant à cette convention avec Monsieur le Maire de Wambrechies, ayant pour objet le paiement de la fourniture d'énergie de luminaires implantés sur le territoire de cette commune et alimentés par le réseau d'éclairage public de Marquette-lez-Lille pour des raisons d'ordre technique.

Le renouvellement par tacite reconduction de cette convention n'étant plus souhaitable, il est nécessaire d'en modifier les termes.

Il propose donc de signer une nouvelle convention, d'une durée de 8 ans, non renouvelable.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

#### **Délibération n° 2011/5/98**

#### **OBJET : SUBVENTION 2011 – Centre Social de l'Abbaye**

Monsieur le Maire informe ses collègues que le Centre Social de l'Abbaye, dans le cadre de ses activités, a organisé des « sorties familiales » qui ont eu lieu le 31 Juillet 2011 à Paradisio et le 28 Août 2011 à Walibi. Il convient donc de leur rembourser les frais de transport d'un montant total de 2 200 €.

Considérant que ces excursions intègrent parfaitement le cadre de la convention de partenariat signée avec le Centre Social de l'Abbaye et au regard des factures présentées, Monsieur le Maire propose à ses Collègues le vote d'une subvention et sollicite leur accord pour un versement d'un montant de deux mille deux cents €uros.

L'imputation budgétaire de fera sur l'article 6574 fonction 522 pour cette subvention de fonctionnement au titre de 2011.

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

#### **Délibération n° 2011/5/99**

#### **OBJET : TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES PUBLICS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES – ANNEE 2012**

Monsieur le Maire propose à ses collègues de valider les tarifs des différents services publics applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Il précise par ailleurs qu'il n'est pas proposé d'augmentation de ces tarifs qui viennent compléter les tarifs votés pour 2012

- de la politique scolaire et jeunesse (Délibération n°2011/2/41 du 17 Juin 2011)
- des tarifs de classe de découverte (Délibération n°2011/4/78 du 21 novembre 2011)

- des tarifs relatifs au « Noël Magique 2011 » (Délibération n°2011/4/79 du 21 Novembre 2011).

LE CONSEIL,

Par 26 voix pour,

7 abstentions (Mme PILLIARD, Mme DEREGNAUCOURT ayant le pouvoir de Mr CHASSARD, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN ayant le pouvoir de Mr VYT, Mme BATAILLE)

APPROUVE

#### **Délibération n° 2011/5/100**

#### **OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le fait que, en application de l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 Décembre 1983, à chaque renouvellement de Conseil Municipal, il y a lieu pour lui de délibérer sur l'octroi d'une indemnité de conseil au Comptable, Receveur Municipal, pour toute la durée de l'organe délibérant. Il informe que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité.

Ainsi par délibération n° 2008/3/45 du 2 Juin 2008 visée le 6 Juin 2008 par Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord, considérant les prestations assurées par le comptable, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité précitée sur la base des taux maxima fixés par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Cette indemnité est calculée sur la base de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Cette dépense a été financée au Budget Primitif de l'exercice en cours et inscrite à l'article 6225/020 « indemnités aux comptables ».

LE CONSEIL,

A l'unanimité

APPROUVE

#### **Délibération n° 2011/5/101**

#### **OBJET : SUBVENTIONS / VERSEMENT d'ACOMPTES**

#### **sur la CONTRIBUTION FINANCIERE apportée aux ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire souligne que certaines associations doivent, dès le début de chaque année, faire face à des charges financières présentant des échéances régulières auxquelles elles ne peuvent déroger, notamment lorsqu'elles supportent des charges liées aux salaires du personnel qu'elles emploient.

De ce fait, il propose de verser une avance ou un acompte en début de l'exercice budgétaire prochain, soit 2012, à un certain nombre d'entre elles ayant bénéficié au titre de 2011 d'une contribution financière de la commune :

COSPC	50% de 22 843,00 en 2011 =	11 421,50
Centre Social de L'Abbaye	50% de 160 933,00 en 2011 =	80 466,50
La FARANDOLE	70% de 96 000,00 en 2011 =	67 200,00

Les PETITS LOUPS	70% de 85 000,00 en 2011 =	59 500,00
LORC	50% de 26 000,00 en 2011 =	13 000,00
MARQUETTE SOLIDARITE	50% de 24 000,00 en 2011 =	12 000,00
OGEC Ecole et Famille	50% de 141 032,00 en 2011 =	70 516,00
OGEC CLASSES découv.	50% de 4 331,00 en 2011 =	2 165,50
SMSM	50% de 39 700,00 en 2011 =	19 850,00
USM Football	50% de 43 000,00 en 2011 =	21 500,00
HARMONIE l'ESPERANCE	avance costumes 50% =	7 500,00

Soit un total de 365 119,50

LE CONSEIL,  
A l'unanimité  
APPROUVE

### **Délibération n° 2011/5/102**

#### **OBJET : BUDGET PRIMITIF 2012**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, sa proposition d'équilibre se rapportant au Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2012, à savoir :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	12 481 079.26 €
Recettes	12 481 079.26 €

Section d'Investissement :

Dépenses	1 378 200 €
Recettes	1 378 200 €

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2012 selon le cadre réglementaire ci-joint.

LE CONSEIL,  
Par 26 voix pour,  
7 abstentions (Mme PILLIARD, Mme DEREGNAUCOURT ayant le pouvoir de Mr CHASSARD, Mr MAMPASSI, Mr VANGOETHEN ayant le pouvoir de Mr VYT, Mme BATAILLE)  
APPROUVE

Monsieur VANGOETHEN dépose la motion reprise en annexe 1 au présent compte-rendu composée d'un feuillet unique.

### **Point n° 2011/5/103**

#### **OBJET : DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L 2122- 23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rend compte des décisions reprises ci-dessous :

- .- Décision 2011/DDM/109/1012 du 25 Octobre 2011  
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus
  
- .- Décision 2011/DDM/110/1023 du 27 Octobre 2011  
Achat de terrain pour trente ans n° 2158/2
  
- .- Décision 2011/DDM/111/1024 du 27 Octobre 2011  
Renouvellement pour trente ans n° 2159/2
  
- .- Décision 2011/DDM/112/1027 du 27 Octobre 2011  
Achat de terrain pour trente ans n° 2160/2
  
- .- Décision 2011/DDM/113/1031 du 28 Octobre 2011  
Achat de case pour dix ans n° 222/10
  
- .- Décision 2011/DDM/114/1037 du 28 Octobre 2011  
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre onéreux – de stades
  
- .- Décision 2011/DDM/115/1041 du 31 Octobre 2011  
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus
  
- .- Décision 2011/DDM/116/1068 du 9 Novembre 2011  
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus
  
- .- Décision 2011/DDM/117/1076 du 15 Novembre 2011  
Signature d'une convention de mise à disposition de moyens au profit des Restos du Coeur
  
- .- Décision 2011/DDM/118/1086 du 16 Novembre 2011  
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre gracieux – d'un minibus
  
- .- Décision 2011/DDM/119/1087 du 16 Novembre 2011  
Achat de terrain pour trente ans n° 2161/2
  
- .- Décision 2011/DDM/120/1090 du 17 Novembre 2011  
Signature d'une convention de mise à disposition – à titre onéreux – de stades
  
- .- Décision 2011/DDM/121/1093 du 17 Novembre 2011  
Achat de terrain pour trente ans n° 2162/2
  
- .- Décision 2011/DDM/122/1097 du 18 Novembre 2011  
Renouvellement pour trente ans n° 2163/2
- .- Décision 2011/DDM/123/1098 du 18 Novembre 2011  
Renouvellement pour trente ans n° 2164/2
  
- .- Décision 2011/DDM/124/1099 du 18 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1470 R 1877/3
  
- .- Décision 2011/DDM/125/1114 du 23 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1471 R 2188/3

.- Décision 2011/DDM/126/1115 du 23 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1472 R 7/10

.- Décision 2011/DDM/127/1116 du 23 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1473 R 2198/3

.- Décision 2011/DDM/128/1117 du 23 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1474 R 1069/2

.- Décision 2011/DDM/129/1118 du 23 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1475 R 528/2

.- Décision 2011/DDM/130/1119 du 23 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1476 R 1521/2

.- Décision 2011/DDM/131/1120 du 23 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1477 R 1092/2

.- Décision 2011/DDM/132/1121 du 23 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1478 R 1066/2

.- Décision 2011/DDM/133/1124 du 24 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1479 R 29/5

.- Décision 2011/DDM/134/1126 du 24 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1480 R 1513/2

.- Décision 2011/DDM/135/1127 du 24 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1481 R 1022/2

.- Décision 2011/DDM/136/1130 du 25 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1482 R 1060/2

.- Décision 2011/DDM/137/1131 du 25 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1483 R 990/2

.- Décision 2011/DDM/138/1132 du 25 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1484 R 56/10

.- Décision 2011/DDM/139/1134 du 25 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1485 R 51/10

.- Décision 2011/DDM/140/1135 du 25 Novembre 2011  
Renouvellement pour dix ans n° 1486 R 179/10

LE CONSEIL,  
PREND ACTE.

**La séance est levée à 19 H 50.**

Fait à Marquette Lez Lille, le 16 Décembre 2011

LE MAIRE,  
Jean DELEBARRE